



Section de la santé et de la sécurité au travail (HRP)



Travaillons ensemble
pour assurer la santé et
la sécurité dans notre
milieu de travail

La santé et la sécurité au sein du gouvernement fédéral nous concernent tous. Chaque emploi, chaque milieu de travail comporte ses problèmes et ses risques particuliers. Toutefois, il existe une solution pour chaque problème et il est possible de réduire les risques.

En tant qu'employeur, le MAECI est déterminé à promouvoir, à mettre en application et à maintenir, dans le cadre de ses activités, les politiques du Conseil du Trésor sur la santé et la sécurité au travail et la partie II du *Code canadien du travail*.

Les gestionnaires et les employés ont un rôle important à jouer pour veiller à ce que le milieu de travail soit sain et sécuritaire et à ce qu'il y survienne moins d'accidents et de problèmes de santé.

Ce que vous devriez savoir sur la partie II du Code canadien du travail

Le *Code canadien du travail* a pour but de prévenir les accidents, les blessures et les problèmes de santé liés au travail et de promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail. Il stipule que les gestionnaires et les superviseurs sont responsables d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés quand ces derniers sont au travail. Il donne aux employés le droit de participer à la détermination et au règlement des problèmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail et exige qu'un processus de règlement interne des plaintes soit mis en place. Les gestionnaires et les employés collaborent afin de régler les problèmes de santé et de sécurité.

Quel est notre rôle?

La Section de la santé et de la sécurité au travail (SST) du Ministère est chargée d'élaborer, de promouvoir et de gérer un programme efficace de santé et de sécurité à l'Administration centrale et à l'étranger. Nous sommes là pour aider tous les employés à veiller au maintien de la santé et de la sécurité dans leur milieu de travail et pour conseiller les gestionnaires de façon à ce qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités en vertu du *Code canadien du travail*.



Comment pouvons-nous vous aider?

Formation

L'existence d'un programme efficace de formation et d'éducation est essentielle au maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire. Nous collaborons avec l'Institut canadien du service extérieur à l'élaboration et à la prestation de cours destinés aux gestionnaires et aux employés afin que ceux-ci puissent mieux connaître et comprendre leurs responsabilités. Nous pouvons conseiller les gestionnaires et les superviseurs sur les cours de formation destinés à leurs employés.

Comprendre l'ergonomie au bureau

L'ergonomie est la science qui consiste à assortir le travail au travailleur. Les plus récentes recherches révèlent que la conception du poste de travail, les tâches et le milieu de travail peuvent avoir une incidence importante sur la qualité du travail, la productivité, la santé et la sécurité d'un employé. Les gestionnaires et les superviseurs peuvent communiquer avec la Section de la santé et de la sécurité au travail pour obtenir des conseils à ce sujet.

Accidents, blessures et problèmes de santé au travail

Malgré tous les efforts consentis, des accidents, des blessures et des problèmes de santé peuvent survenir au travail. Les employés sont tenus de signaler dès que possible à leur gestionnaire ou à leur superviseur toute blessure ou tout problème de santé, pour qu'une enquête puisse être effectuée et que les formulaires appropriés puissent être remplis. Les gestionnaires et les superviseurs peuvent se procurer les formulaires dans notre site intranet. Pour en savoir plus sur la façon de signaler une blessure ou un problème de santé au travail, veuillez communiquer avec notre bureau.

Comités de SST et Comité ministériel de SST

Les comités de SST et le Comité ministériel de SST constituent des éléments importants du Programme de sécurité et de santé au travail. Ils jouent un rôle de premier plan dans la conduite d'enquêtes sur les incidents survenus, le règlement des plaintes, l'inspection régulière des lieux de travail et l'examen des pratiques en milieu de travail.

Les lieux de travail qui comptent 20 employés ou plus doivent instituer un comité de SST, tandis que les autres doivent nommer un représentant de SST. Cela vaut aussi bien pour l'Administration centrale que pour les missions. Les comités de SST sont formés d'un nombre égal de représentants de la


direction et de représentants des employés, qui sont tenus de surveiller et de protéger votre milieu de travail. Les comités constituent un lieu de rencontre et d'échange pour les employés et la direction en vue de traiter des questions de santé et de sécurité qui touchent leur milieu de travail.

Le Comité ministériel de SST se compose de représentants de la haute direction et de représentants des employés. Ce comité a pour but de traiter des questions qui touchent l'ensemble de l'organisation. Son approche peut donc être plus stratégique et plus globale.

Programme de santé des fonctionnaires à l'étranger

La Section de la santé et de la sécurité au travail collabore avec la Direction générale des services médicaux de Citoyenneté et Immigration Canada pour veiller à ce que les besoins en matière de santé et de sécurité des employés en affectation à l'étranger et des personnes à leur charge soient satisfaits. Les médecins régionaux de Citoyenneté et Immigration Canada exécutent le Programme de santé des fonctionnaires à l'étranger en fournissant des services et des conseils médicaux aux employés du Ministère dans les missions. De plus, notre Section a fondé des mini-cliniques pour offrir des soins supplémentaires dans les missions insalubres ou comportant des difficultés sur le plan médical.

Maintenir une alliance efficace avec Santé Canada



Notre Section doit souvent faire appel aux services des professionnels de Santé Canada afin qu'ils effectuent des évaluations à la suite de plaintes relatives à la santé au travail et à l'hygiène du milieu. Santé Canada nous aide à interpréter les rapports portant sur des questions comme la qualité de l'air dans les édifices, l'eau potable et la pollution, et à faire des recommandations pour assurer la santé et la sécurité des personnes visées. De plus, la Section de la santé et de la sécurité au travail collabore avec Santé Canada pour veiller à ce que le Programme de santé des fonctionnaires soit également fourni aux employés qui travaillent au Canada.

Conclusion

La Section de la santé et de la sécurité au travail a pour but de fournir aux employés du MAECI les conseils nécessaires qui les aideront à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu de la partie II du *Code canadien du travail*, et ainsi prévenir ou réduire les blessures et les problèmes de santé liés au travail. Par notre programme, nous encourageons les gestionnaires et les employés du Ministère à s'informer, à participer et à coopérer en vue d'assurer, pour tous, un milieu de travail sain, sécuritaire et exempt de risques.

Nous vous invitons à communiquer avec la Section de la santé et de la sécurité au travail (Direction des politiques et de la planification stratégique en ressources humaines — HRP)

Christina Dowler

Chef

(613) 996-0881

Brenda Larivière

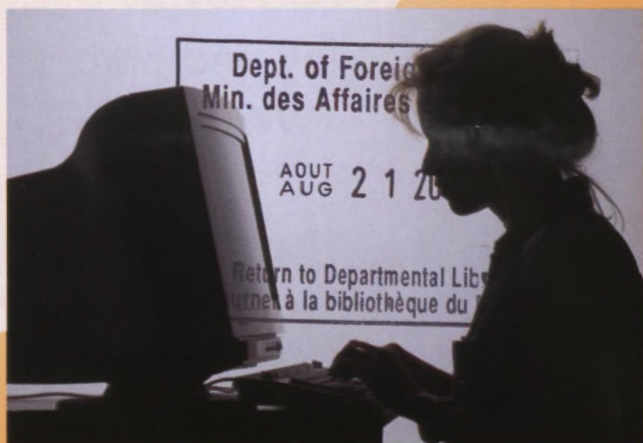
Agente, Santé et sécurité au travail

(613) 944-7119

Line Leclair

Conseillère en ergonomie

(613) 996-0869



doc
CA1
EA158
2002013
EXF

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

~~W 3744 20244~~

. b36 00233 (E)
. b36 00245 (F)

The Occupational Health and Safety Section (HRP)



Working Together
to Provide a
Healthy and Safe
Workplace

Canada

Health and safety within the federal government is everyone's concern. Each job and workplace has its unique problems and risks. However, every problem has a solution and risks can be minimized.

As an employer, DFAIT is committed to promoting, implementing and maintaining, as an integral part of its operations, the Treasury Board occupational health and safety policies, and the *Canada Labour Code, Part II (CLC)*.

Managers and employees have important roles to play in achieving a safe and healthy workplace and reducing workplace accidents and illnesses.

What You Should Know About the Canada Labour Code — Part II

The purpose of the *CLC* is to prevent work-related accidents, injuries and illnesses, and to promote a healthy and safe workplace. It gives managers and supervisors the responsibility for ensuring the health and safety of their employees while they are at work. It gives employees the right to participate in identifying and correcting job-related health and safety concerns, and requires that an internal complaint resolution process be in place. Managers and employees work together to address and resolve health and safety concerns.

What is Our Role?

The Department's Occupational Health and Safety (OHS) Section is responsible for developing, promoting, and managing an effective health and safety program at headquarters and abroad. We are here to help all employees to maintain a safe and healthy workplace, and to provide advice to managers, so that they are able to fulfil their responsibilities under the *CLC*.



How Can We Help You?

Training

A key factor in maintaining a safe and healthy work environment is an effective training/education program. We work with CFSI to develop and deliver courses so that management and staff know and understand their responsibilities. We can provide advice and guidance to managers and supervisors on training courses for their employees.

Understanding Office Ergonomics

Ergonomics is the science of matching the work to the worker. The latest research has shown that workstation design, job activities and work environment can have a significant impact on an employee's quality of work, productivity, and health and safety. Managers and supervisors can contact the Occupational Health and Safety Section for advice and guidance on this issue.

Workplace Accidents, Injuries and Illnesses

Despite best efforts, accidents, injuries and illnesses may occur at work. Employees are required to report all injuries and/or illnesses to their manager or supervisor as soon as possible, so that the incident can be properly investigated and the appropriate forms completed. Managers and supervisors may refer to the attached bookmark to find out how to obtain the necessary forms. For more information on how to report an injury or illness at work, please contact our office.

OHS Workplace Committees/ Corporate Committee

An important part of the Occupational Health and Safety Program is the Workplace OHS Committee and the Corporate OHS Committee. Committees play an integral role in the investigation of incidents, the resolution of complaints and the regular inspection of workplaces and job practices.

Workplaces with 20 or more employees are required to establish a Workplace OHS Committee. Those with fewer than 20 employees are required to appoint an OHS Representative. This applies to both headquarters and Canadian missions abroad. Workplace OHS committees are made up of

64078315161
64078325161

equal numbers of management and employee representatives who are required to monitor and safeguard your work environment. Committees provide a forum for employees and management to meet, discuss and address health and safety issues that affect their workplace.

The Corporate OHS Committee is made up of senior managers and employee representatives. The purpose of this committee is to handle issues that are organization-wide. Because these types of issues go beyond a single workplace, this committee can provide a more strategic and global approach for their resolution.

Public Service Health Program Overseas

The Occupational Health and Safety Section works with the Medical Services Branch of Citizenship and Immigration Canada to ensure that the health and safety needs of employees and dependents posted abroad are protected.

Citizenship and Immigration Canada regional medical officers deliver the Public Service Health Program overseas by providing medical services and advice to our employees at missions. In addition, our Section has established mini-clinics to provide supplementary care in unhealthy or medically difficult missions.

Maintaining an Effective Alliance with Health Canada

Our Section is often required to call upon Health Canada's professionals to perform assessments in response to occupational and environmental health complaints. Health Canada assists us in interpreting reports on issues such as indoor air quality, drinking water, pollution, and in making recommendations to ensure health and safety. The Occupational Health and Safety Section works with Health Canada to ensure that the Public Service Health Program is delivered to employees in Canada.

<http://intranet.dfait-maeci.gc.ca/>



A Final Note

The Occupational Health and Safety Section's goal is to provide guidance that will help DFAIT employees meet their legal responsibilities under the *CLC - Part II*, thereby preventing or reducing work-related illnesses and injuries. Through our program, we promote awareness, involvement and cooperation from departmental managers and employees to ensure a healthy, safe and hazard free environment for everyone.

We Invite You to Contact the Occupational Health and Safety Section (Human Resources Policy and Strategic Planning Division — HRP)

Christina Dowler, Chief
(613) 996-0881

Brenda Larivière,
Occupational Health and Safety Officer
(613) 944-7119

Line Leclair, Ergonomics Advisor
(613) 996-0869

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01038907 3

